CO-NECT

MAÎTRE EN ÉVÉNEMENT

LIVRET D'ACCUEIL

01
LE MOT DU PRÉSIDENT

02
UN PEU D'HISTOIRE

03
CERTIFICATION ISO 20121

04
DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE
& MÉTHODOLOGIE

06
CO-NECT PARIS

07
CO-NECT LYON

08
CO-NECT BORDEAUX

09
MÉTIERS ÉVÉNEMENTIELS À 360°

10
#EXHIBITION

11
#DESIGN

12
#PRINT

13
#PRODUCTION

14
#LOGISTIQUE

15
#DIGITAL

16
GUIDE PRATIQUE

LE MOT DU PRÉSIDENT

Ce livret d'accueil est le premier document officiel qui vous est remis lors de votre embauche dans l'entreprise.

Il a été conçu avec pour objectif de vous rendre opérationnel le plus vite possible et dans les meilleures conditions. Vous y trouverez les « clefs » de fonctionnement de notre maison ainsi que des informations qui vous seront utiles tout au long de votre parcours.

Bonne lecture !

Philippe Rondot

UN PEU D'HISTOIRE...

CO-NECT est né de la réunification des actifs des quatre sociétés préexistantes : Class Affaires Expo, Les Ortigues Paris, Les Ortigues Bordeaux et Pro Rent.

CO-NECT prend appui, depuis le 1er février 2021, sur trois établissements respectivement domiciliés à Paris, Lyon et Bordeaux et poursuit son développement depuis plus de 60 ans.

Notre entreprise fait partie des 5 premières sociétés françaises prestataires 360 en communication événementielle et intervient sur plus de 300 événements par an. Nos deux principaux métiers : conseil en organisation d'événements et opérateur technique et logistique.

Déjà reconnus pour notre expertise technique, nous orientons désormais notre positionnement stratégique vers le digital en créant des offres et outils spécifiques.

Notre plateforme logistique unique de 30 000 m² rassemblant des entrepôts de stockage et des ateliers de fabrication intégrés est un réel atout nous permettant de sécuriser la qualité et la fiabilité de nos offres.

Enfin, de nombreuses références tant dans le domaine du public (Bordeaux Métropole, Présidence de la République, Région Auvergne Rhône-Alpes, Caisse des Dépôts et Consignation...) que dans le domaine privé (APM, Nicolas Feuillatte, Europa Organisation, Rotschild...) témoignent de notre notoriété sans cesse renouvelée.

CO-NECT, C'EST ...

- **60 ANS** d'expérience
- **300** événements par an
- **12,5 M€** de chiffre d'affaires
- **70%** de récurrence client
- **60** collaborateurs
- **30 000M²** de plateforme
- **70 000M²** d'installation générale

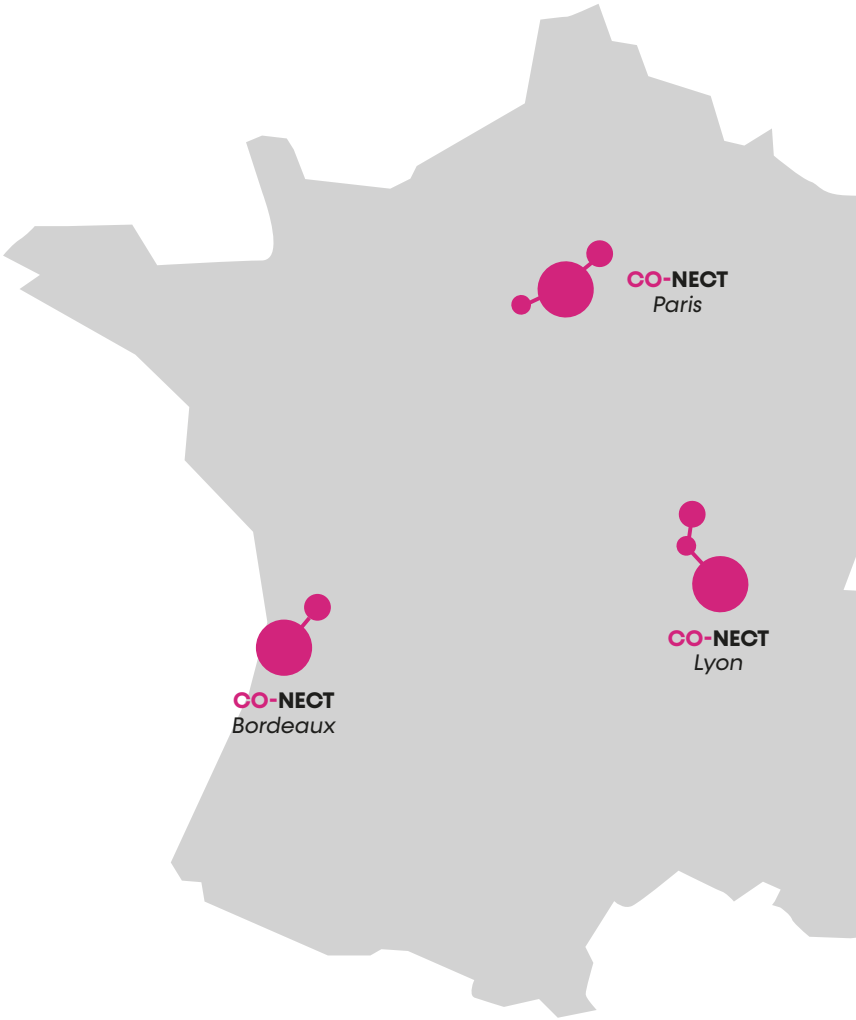

CERTIFICATION **ISO 20121**

CO-NECT est certifié ISO 20121 depuis le 07 décembre 2018, une norme internationale pour l'événementiel éco-responsable qui améliore les méthodes de travail et intègre les principes du développement durable.

Cette certification est reconnue par notre fédération UNIMEV(Union Française des Métiers de l'Événement).

Cette norme a particulièrement pour but d'identifier la volonté des entreprises du secteur de l'événementiel qui souhaitent intégrer la Responsabilité Sociétale des Entreprises dans leur pratique professionnelle.

DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

CONCEPTION & ORGANISATION
Matériaux, produits et design adaptés éco-conçus

FABRICATION & ACHATS
- Utilisation de matériaux recyclés
- Fabrication réduisant le gaspillage

LOGISTIQUE & TRANSPORT
- Organisation du conditionnement
- Optimisation de nos déplacements

POSE & DÉPLOIEMENT
Optimisation des moyens matériels & humains

DEPOSE & CLOTURE
Stockage et réutilisation des supports et produits

BILAN
- Débriefing
- Mesures correctives

MÉTHODOLOGIE

La signature « maître en événement » traduit la volonté d'assurer la maîtrise de l'ensemble des processus : créatifs, techniques et logistiques pour l'expression parfaite de la scénographie d'un événement.

01 DU BRIEF À L'ÉTUDE

Qualité et temps d'écoute sont nécessaires à la bonne compréhension de votre projet. Jusqu'à la phase de déploiement, l'équipe créative vous accompagne dans le développement du projet.

02 LA PRÉPARATION

Le chef de projet supervise et coordonne l'opération. Il assure ainsi le lien opérationnel entre les différents métiers nécessaires au succès de l'événement.

03 LE DÉPLOIEMENT

Le chargé de production assure la coordination de l'ensemble des moyens logistiques humains et administratifs, nécessaires à l'approvisionnement des équipements sur site ainsi que les prestations techniques.

04 LE POSE

Pendant la pose, le chargé de production vous informe du déroulement par des réunions d'avancement du projet et s'en assure quotidiennement afin de gérer les imprévus.

05 PENDANT LA MANIFESTATION

Nous vous proposons une permanence afin de gérer tout besoin pendant l'événement ainsi qu'un service de maintenance tel que le réassort d'éléments consommables. Nous pouvons aussi mettre en place un service exposant.

06 LE BILAN

Dans les jours qui suivront la fin de votre événement, nous organiserons une réunion de débriefing globale avec vous afin d'identifier les points forts et les axes d'amélioration.

CO-NECT
MAÎTRE EN ÉVÉNEMENT

POLITIQUE DE MANAGEMENT RESPONSABLE

L' ISO 20121

Une norme internationale pour l'événementiel éco-responsable qui améliore les méthodes de travail et intègre les principes du développement durable

NOS MISSIONS NOS VALEURS

Intégrer dans sa réflexion stratégique les préoccupations sociétales avec l'ensemble des parties prenantes, en allant au-delà de ses simples prérogatives économiques.

Les valeurs d'entreprise sont le résultat de l'histoire de l'entreprise et fondent son identité, sa culture. Les valeurs promues par l'entreprise peuvent cependant évoluer afin de tendre vers la vision établie.

La présente politique, intégre de façon transversale, le devoir d'inclusion (actions auprès des parties prenantes), le devoir de vigilance (maîtrise des situations d'urgence en événement, maîtrise des impacts des activités), d'intégrité (traitement des attentes des parties intéressées) et de transparence (information régulière de nos parties prenantes sur notre démarche).

LA GENÈSE DE NOS PROGRÈS

Tout le travail amorcé dès 2009 par l'entreprise CO-NECT devrait être consacré par une certification/labellisation en 2018.

CO-NECT a en effet engagé son processus de certification pour un engagement ISO 20121 en liaison avec sa fédération professionnelle dont elle est adhérente : UNIMEV (Union Française des Métiers de l'Événement).

Cette norme a particulièrement pour but d'identifier la volonté des entreprises du secteur de l'événementiel qui souhaitent intégrer la Responsabilité Sociétale des Entreprises dans leur pratique professionnelle.

Bordeaux le : 21/03/2019

Philippe Rondot
Président Directeur Général

1

ENJEUX ÉCONOMIQUES

- Optimiser nos process internes et avoir une maîtrise renforcée de nos dépenses.
- Pérenniser l'organisation au travers des process et procédures.
- Processus d'amélioration continue (contribution par affaire, non conformités - et satisfaction client)

2

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Renforcer notre politique de tri et favoriser le réemploi.
- Réduire notre empreinte environnementale par des achats plus responsables, une conception éco-responsable de propositions à nos clients, la valorisation et le tri sélectif de nos déchets.

3

ENJEUX SOCIAUX

- Insertion de personnes éloignées de l'emploi et réinsertion (CAT/ESAT et jeunes).
- Accompagnement et Transmission des savoir-faire entre les services : pérenniser nos métiers et la culture d'entreprise.
- Valoriser les compétences par de la formation et de l'évolution interne.

CO-NECT
PARIS

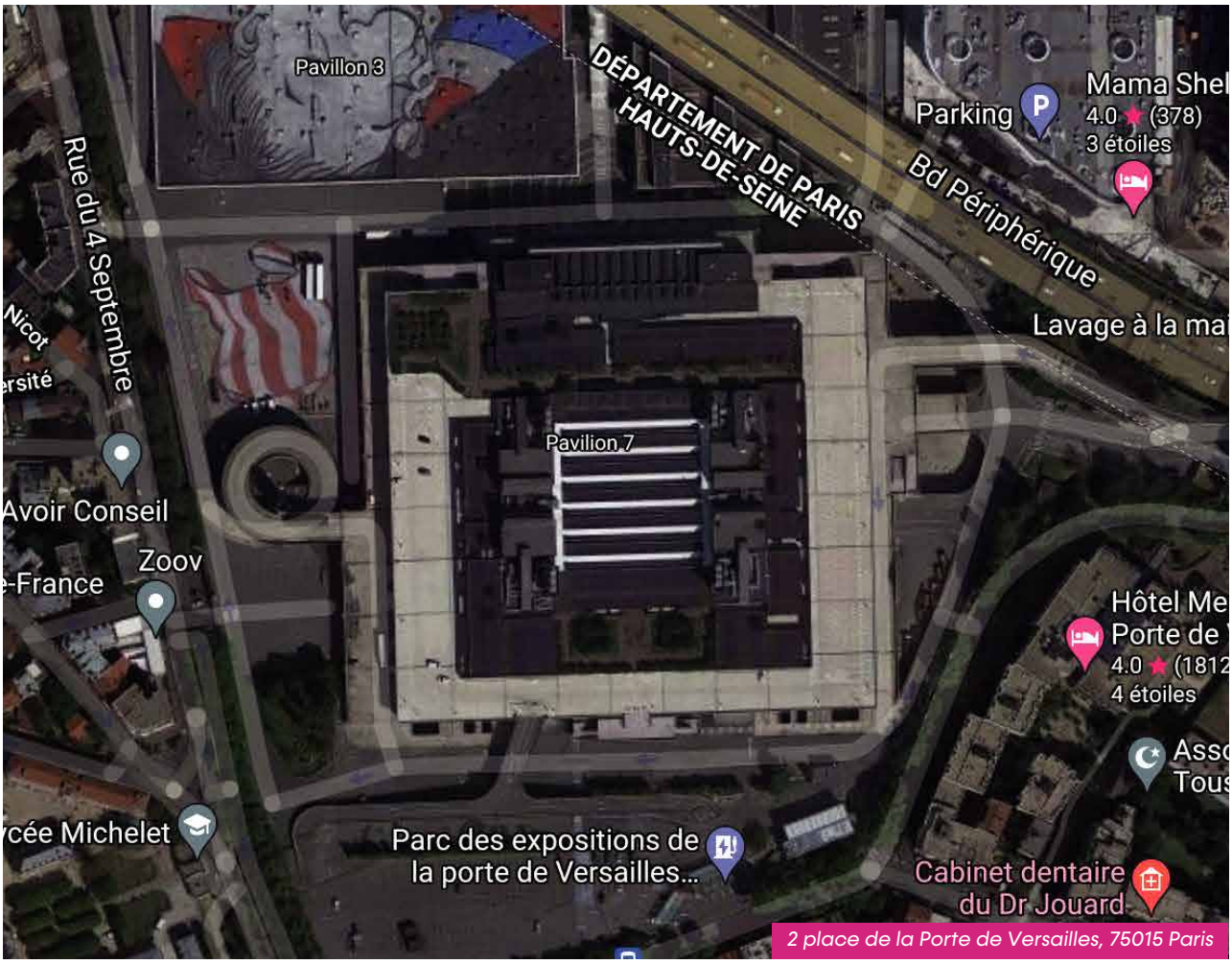

2 place de la Porte de Versailles, 75015 Paris

CO-NECT
LYON

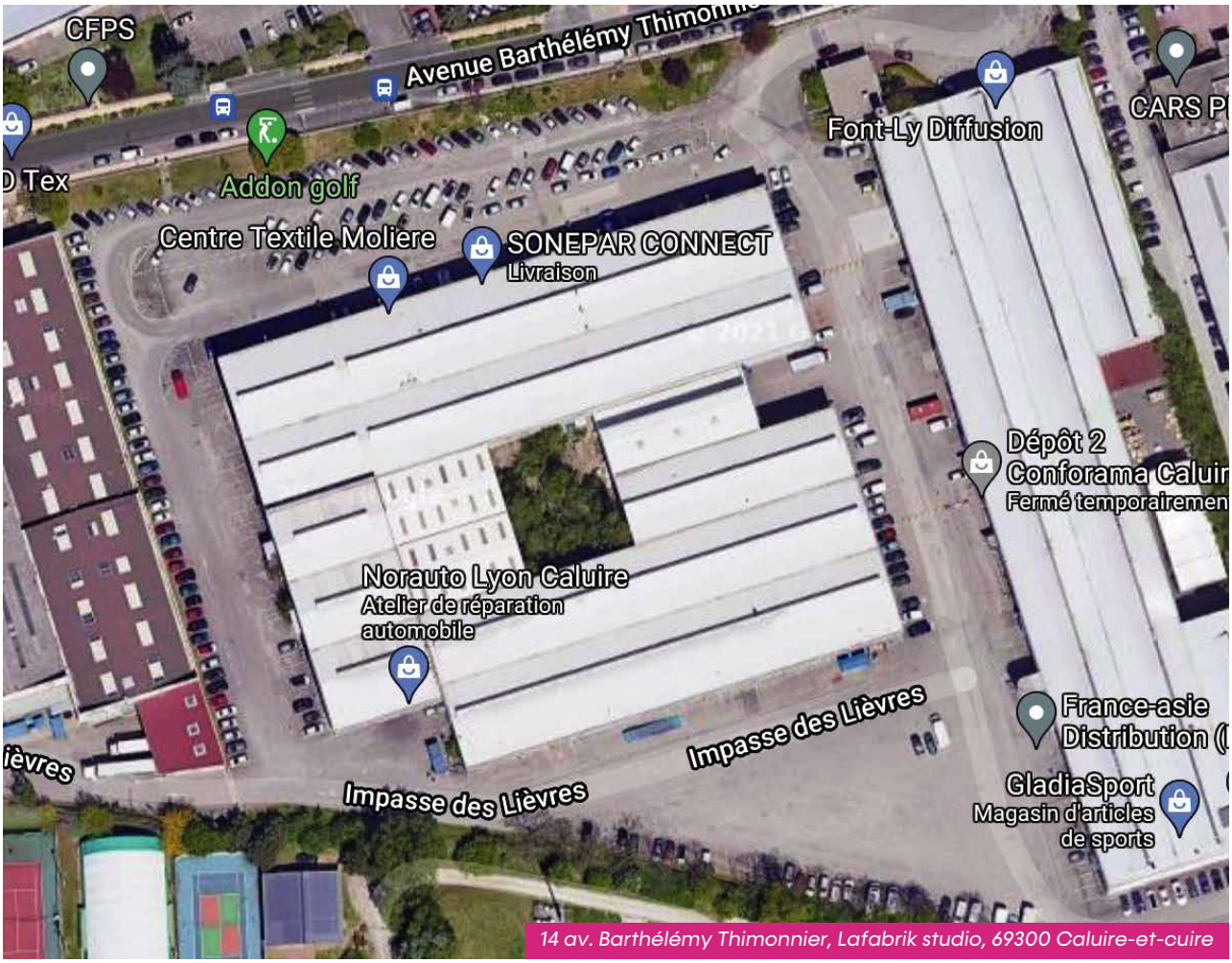

14 av. Barthélémy Thimonnier, Lafabrik studio, 69300 Caluire-et-cuire

CO-NECT
BORDEAUX

Zone d'Activités Bois de Lion 33240 Peujard

1 **Bureaux**
- Accueil
- Direction
- Exploitation
- Bureau d'Étude
- Service Commercial
- Administration et Comptabilité

2 **Signalétique**
- Centre de production
- Pôle Print
- Stockage Tissus

3 **Atelier Peinture**

4 **Atelier Menuiserie et Serrurerie**

5 **Mobilier**

6 **Atelier Électricité**

7 **Hangar Modulaire**

8 **Stockage Moquettes**

9 **Hangar CTS**

10 **Structure CTS**

11 **Peujard 2**
- Mobilier concours
- Stands

MÉTIERS ÉVÉNEMENTIELS
À 360°

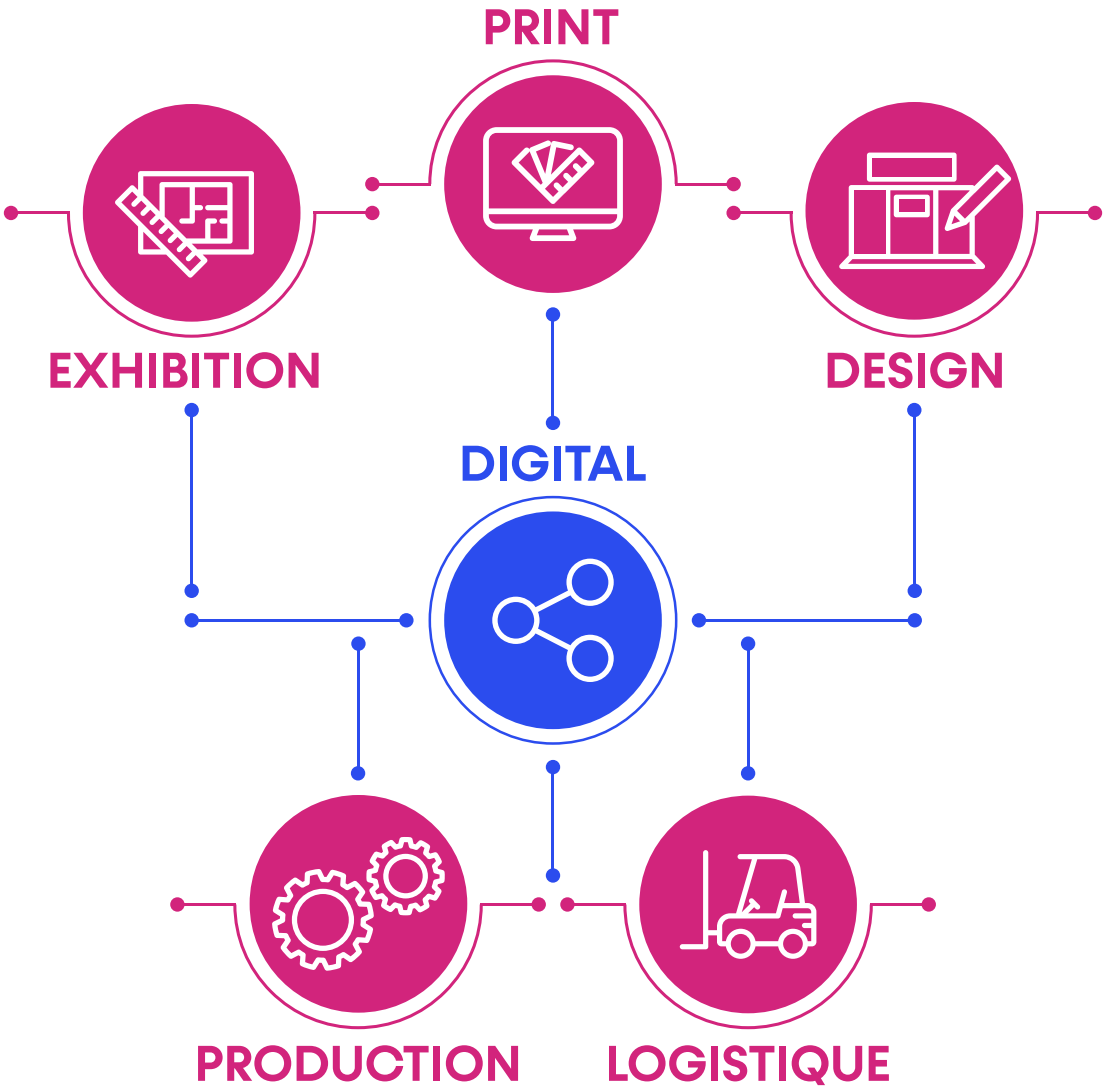

#EXHIBITION

Notre parc de matériel d'une capacité de plus de 70 000 m² d'équipement d'exposition, nous permet de mener de A à Z le déploiement de manifestations culturelles, économiques ou sportives en vous accompagnant dans la mise en oeuvre de salons, foires, congrès et expositions. Nous vous proposons ainsi une offre clé en main.

Nous avons développé dans ce pôle des offres spécifiques dédiées aux organisateurs :

- IG & Aménagements
- Stands packagés
- Pavillons collectifs
- Structures Extérieures (CTS)
- Evénementiel
- Accompagnement Technique & Logistique
- Location de Mobilier
- Mobilier de concours

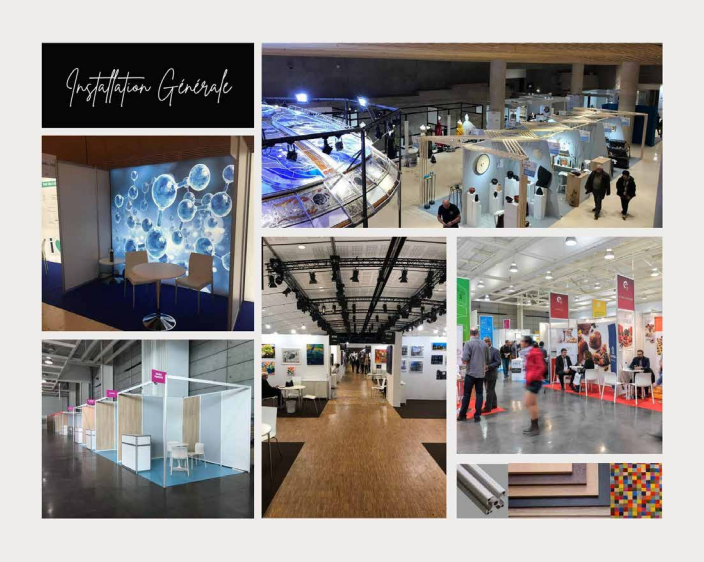

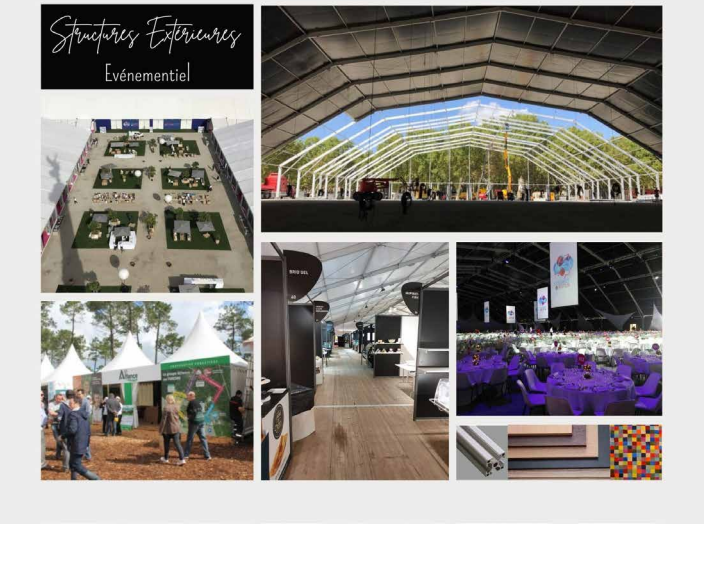

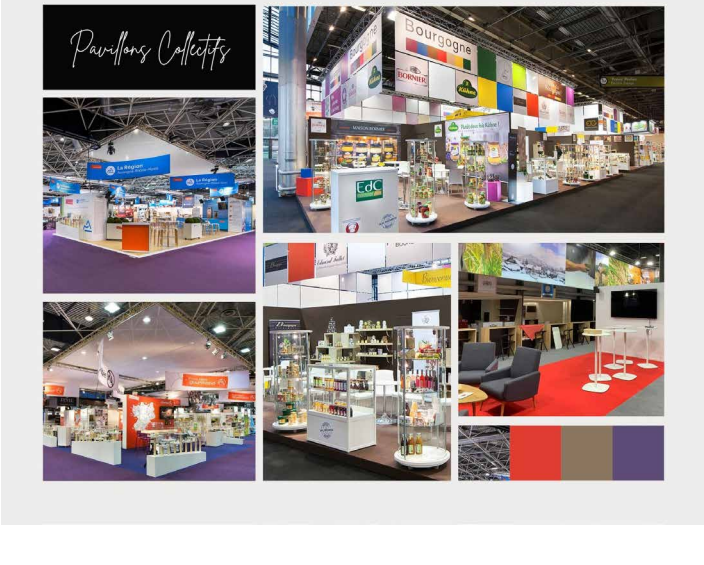

#DESIGN

Nos diverses compétences en interne nous permettent d'accompagner les marques dans tous les stades de leur projet et jusqu'à la réalisation.

Co-concevoir : Cahier des charges, bureau d'études design, conception de stand, scénographie
Co-ncrétiser : Bureau d'étude technique
Co-nstruire : Ressources internes (ateliers intégrés, tout corps de métiers ...)

Nous avons choisi de regrouper nos différents savoir-faire dans des offres spécifiques :

- Stand Eco-modulable
- Stand Traditionnel
- Structures Extérieures (CTS)
- Design de marque éphémère
- Design de marque permanent
- Evénementiel
- Exposition / Muséographie

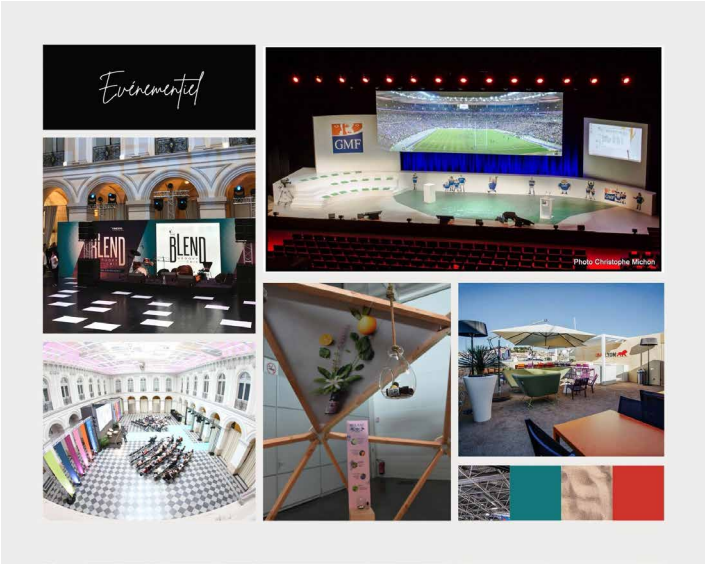

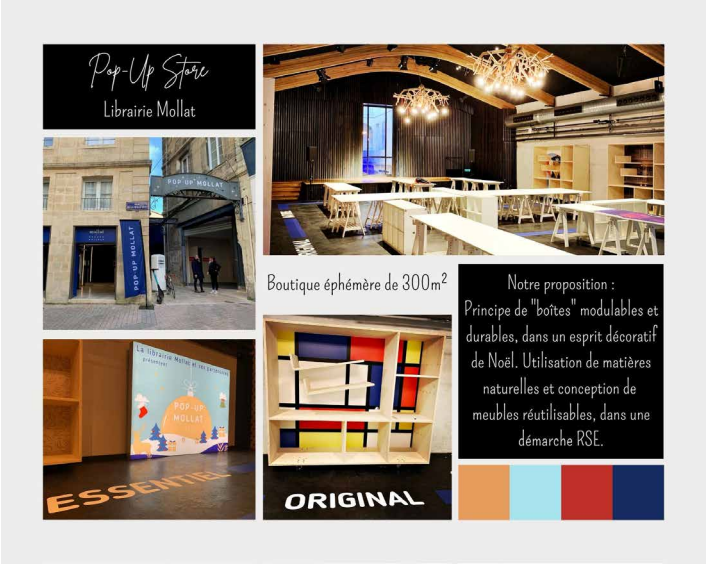

#PRINT

Doté d'un parc machines hi-tech et éco-responsable ECOLOGO, GREENGUARD, performant et innovant, notre service signalétique composé d'une équipe prépresse, d'une graphiste, d'un atelier de fabrication et d'un pôle impression, est extrêmement complet et réactif. Nous pouvons intervenir dans toutes les activités pour marquer, indiquer, informer, flécher, promouvoir sur tout support.

- Signalétique bâtiment
- Signalétique extérieure
- Exposition / Muséographie
- Décoration bungalow
- Evénementiel
- Covering véhicule

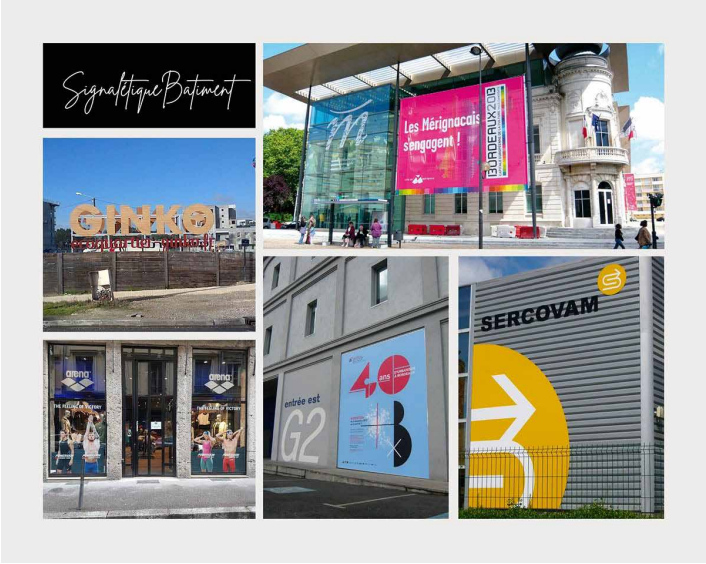

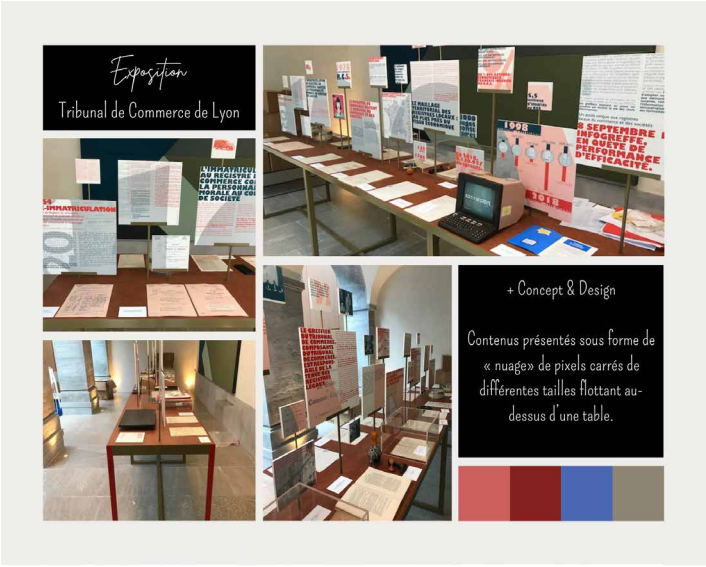

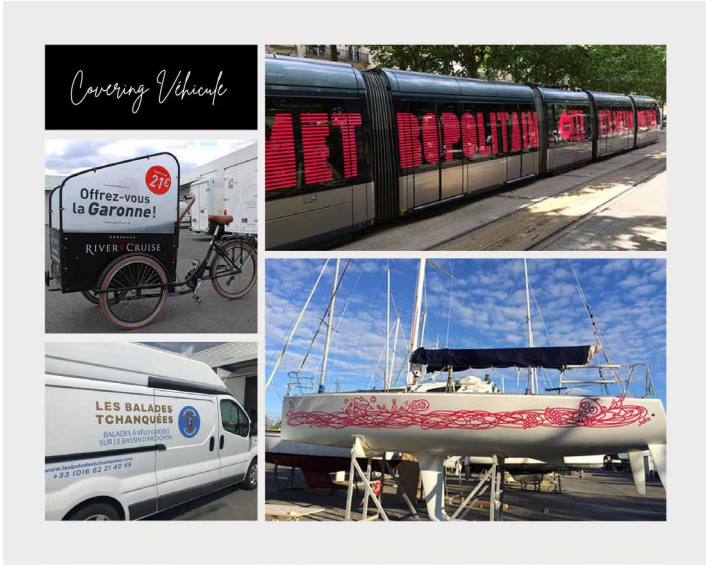

#PRODUCTION

Notre pôle production est dédié à la supervision et la coordination des opérations. Ce pôle accompagne du chiffrage jusqu'au déploiement sur site en s'appuyant sur un réseau de partenaires.

NOS ATELIERS INTÉGRÉS

Grâce à nos équipes de sous-traitants seléctionnés, nous pouvons vous garantir une extrême réactivité.

A fins de proximité, nous pouvons leur mettre à disposition différents types d'ateliers, tels que :

Menuiserie-serrurerie
Peinture
Plateforme électricité
Tissus et moquettes
Signalétique

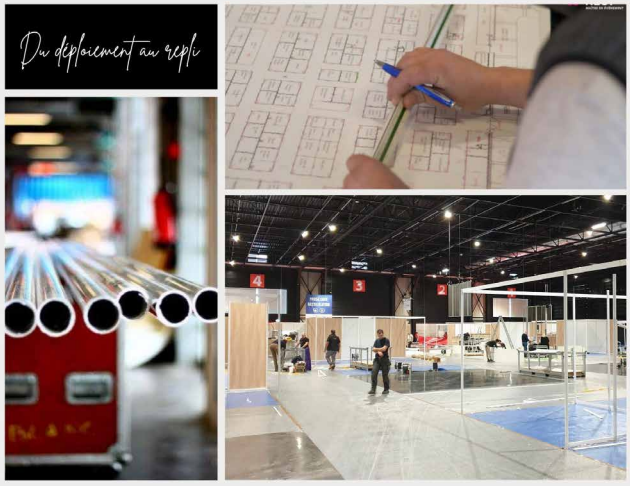

DU DÉPLOIEMENT AU REPLI

A ce stade, notre mission est la retranscription opérationnelle entre le design et la production pour la mise en fabrication de l'ensemble des supports.

Nous nous assurons du bon déroulement, garantissons le montage et le démontage dans sa globalité et coordonnons les équipes sur le chantier.

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET LOGISTIQUE

Nous pouvons intervenir en qualité de maître d'ouvrage, maître d'œuvre et conseil dans la réalisation de projets et sommes en mesure de traiter un projet en l'amont jusqu'à sa réalisation finale et ce dans différents domaines, notamment :

- Conception scénographique, design et définition de projet
- Ingénierie, études, faisabilité, sécurité
- Définition budgétaire, cible, optimisation, traçabilité
- Rétro-planning, coordination, suivi de projets
- Maîtrise d'œuvre, régie, déploiement et coordination
- Commercialisation des emplacements

#LOGISTIQUE

Notre pôle LOGISTIQUE intègre tous les moyens généraux de fonctionnement, en passant par la préparation, le stockage et l'entretien.

30 000 M² DE PLATEFORME LOGISTIQUE

- Une construction récente (2008), soutenue par la Région.
- Une Aire de stockage (intérieure/extérieure)
- Un Hall de lavage CTS (Utilisation de produits Biodégradable)
- Des Hangars spécifiques métiers : CTS, mobilier, stands d'exposition et stands personnalisés, électricité...
- Bâtiment départ/retour d'interventions
- Des ateliers de fabrication intégrés
- Des entrepôts de stockage
- 300 m² de bureaux rassemblant nos designers, commerciaux, administratifs et opérationnels

TRANSPORT ET CHARGEMENT

Nos process visent à s'assurer du bon chargement, du colisage et du suivi pour l'acheminement sur site et son retour :

- Flotte de véhicule adaptée et flexible en fonction des besoins
- Engins de levage permanent
- Bâtiment départ/retour d'interventions jusqu'à 7 semi-remorques en simultanés.
- Suivi GPS de toute la flotte

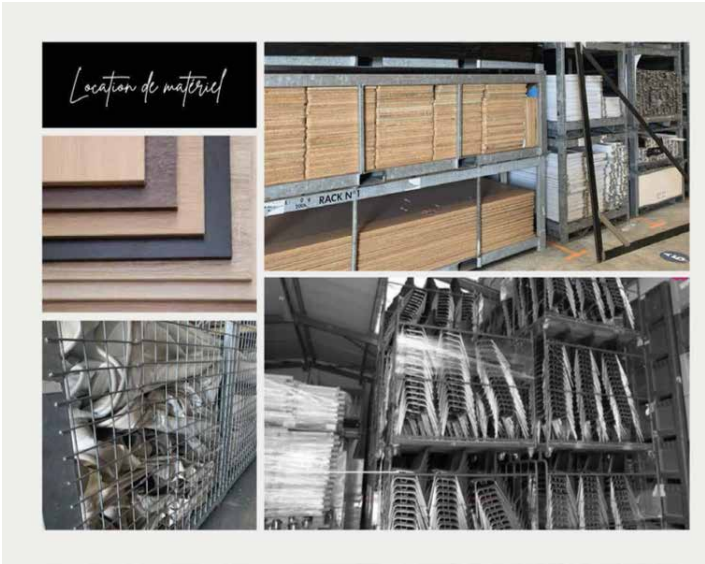

LOCATION DE MATÉRIEL

Propriétaire de l'ensemble des matériels, nos dépôts contiennent une large gamme de produits à la location.

Nos clients peuvent ainsi créer, aménager ou décorer selon leurs envies en s'appuyant sur :

- Des chapiteaux, tentes et structures allant de 9 à +1000m²
- Des cloisons modulaires (poteaux aluminium et mélaminé) et des cloisons bois (structure bois gainée à la couleur de votre choix)
- Un choix varié d'éclairage et de matériel électrique
- Un stock de mobilier varié

#DIGITAL

Le digital constitue également un nouveau positionnement stratégique. Plusieurs offres ont été développées en ce sens :

CO-NEXPO.com

Une plateforme digitale destinée aux organisateurs de salons et congrès pour la gestion de leurs exposants incluant commandes, la facturation, le paiement en ligne, traçabilité...

CO-NECT&VOUS

L'ouverture pour chaque client d'un espace dédié en ligne permettant à chacun d'accéder à son historique administratif (devis, factures...) et projet (vues 3D de son stand, plan du salon, debrief...).

Virtual CO-NECT

La possibilité pour tout client de traduire sa commande en support virtuel hébergée sur plateforme. Pour le client qui le souhaite : accès à son environnement immersif au design personnalisé, dans lequel sont implémentés image 3D fixe, film ou visite virtuelle ainsi que fonctionnalités permettant de communiquer et d'interagir.

COZEO

Un site marchand B2B dédié au design et la personnalisation de tout espace de travail. Particulièrement innovante, l'application disponible sur l'ensemble des « stores » permet de visualiser en temps réel la décoration choisie en réalité augmentée. Tous les supports de décoration sont produits dans les ateliers de CO-NECT Bordeaux.

cozéo
Color your office

MAIS AUSSI ...

- Déclinaison de charte graphique numérique
- Suivi en ligne
- Localisation et état des stocks clients
- Débits numérisés...

GUIDE PRATIQUE
EN ENTREPRISE

Dans ce chapitre, vous retrouverez les modalités pratiques de l'application de votre contrat de travail, la conduite à tenir en cas de risque ou accident ainsi que les informations RH.

GÉNÉRALITÉS

1. Contrat de travail

Un contrat de travail est un engagement commun. L'entrée au sein de notre entreprise est soumise à une période d'essai, variable en fonction du contrat établi. Elle est aussi assujettie à l'avis du médecin du travail.
A cet égard, vous devez fournir à la société sous 48 heures :
- La copie de votre carte d'identité,
- La copie de votre carte Vitale
- La copie de votre permis de conduire,
- Votre attestation de Sécurité Sociale
- Votre Relevé d'Identité Bancaire

NB : Toute modification d'adresse, d'état civil, de compte bancaire, de permis de conduire ou de téléphone doit être transmise sous 48 heures à votre responsable hiérarchique qui fera le nécessaire auprès du service administratif.

2. Fiche de paie

Votre rémunération mensuelle est indépendante de l'horaire réellement effectué dans le mois concerné. Elle est lissée sur l'année. Votre paie est virée sur votre compte bancaire habituellement le dernier jour du mois, ou à défaut avant le 9 du mois suivant.

3. Absences

TOUTE ABSENCE DOIT ÊTRE JUSTIFIÉE

Quel que soit le motif de l'absence, vous devez l'indiquer dans ODOO et en informer votre hiérarchie. Toute absence non justifiée est assimilée à un abandon de poste. En cas de maladie, sous réserve des dispositions du règlement intérieur, l'entreprise est subrogée à la Caisse de Sécurité Sociale pour vous verser les indemnités. Une attestation de salaire vous sera soumise.

4. Disponibilité

Notre métier est très exigeant. Nos clients aussi. Une grande disponibilité s'impose pour terminer les installations dans les délais car on ne peut jamais décaler l'ouverture d'une manifestation.

5. Polyvalence

La caractéristique majeure de notre entreprise réside dans sa polyvalence. La déclinaison simultanée de ses 4 activités (tente / stand / mobilier / signalétique) offre à ses plus importants clients la garantie d'obtenir des prestations sécurisées, souples et adaptées à chacun de leur besoin. L'ensemble des techniciens de l'entreprise se doit, au-delà des qualifications et compétences de chacun, de se mobiliser le cas échéant au service de toutes les activités de la société.

CONVENTION COLLECTIVE

CO-NECT est enregistrée à la Convention Collective du SYNTEC. La Fédération Syntec représente plus de 3000 groupes et sociétés françaises spécialisés dans les professions du Numérique, de l'Ingénierie, du Conseil, de l'Événementiel et de la Formation Professionnelle.

ACCORD D'ENTREPRISE DE PERFORMANCE COLLECTIVE RELATIF A LA DUREE ET A L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Depuis le 29 mars 2022, un accord d'entreprise de performance collective relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail est en vigueur au sein de l'entreprise. Celui-ci est consultable dans son intégralité sur le site intranet de l'entreprise (ODOO). Cet accord a pour but que l'organisation du travail et son cadre organisationnel soient homogènes et cohérents pour l'ensemble des collaborateurs notamment en généralisant le principe d'annualisation et de forfaitisation jour.

1. Définition du temps de travail

Le temps de travail effectif est défini comme : « le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur et doit se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles. »

Le temps de travail s'entend, pour le personnel non sédentaire comme le temps de travail effectif sur le lieu de l'opération à l'exclusion du temps de trajet pour se rendre sur le lieu de l'opération. Ainsi le temps de trajet ne constitue pas un temps de travail effectif.

L'entreprise peut mettre à la disposition du personnel qui se déplace sur les opérations un véhicule qui transportera gratuitement les salariés qui le souhaitent du siège au lieu de l'opération le matin à l'aller et le soir au retour ; ce transport reste toutefois une faculté, les salariés peuvent choisir de se rendre sur le lieu de l'opération par leur propre moyen uniquement dans la zone 1 (cercle des 40 kms à vol d'oiseau du siège social de rattachement).

2. Annualisation du temps de travail selon modulation

Dans le cadre d'un aménagement du temps de travail sur une période supérieure à la semaine, les parties décident d'une organisation du temps de travail sur l'année, la durée hebdomadaire de travail augmentera ou diminuera, en fonction de la charge de travail, dans le cadre d'une période de référence de 12 mois de date à date allant du 1er Janvier au 31 Décembre de l'année N. Cet aménagement du temps de travail repose sur une alternance de périodes hautes, moyennes et basses d'activité, selon les besoins et contraintes de l'entreprise.

2a. Programmation indicative collective des variations de l'horaire hebdomadaire

Pour les salariés en contrat de travail à durée indéterminée (CDI) à temps complet, la durée annuelle de travail est fixée à 1607 heures correspondant à une moyenne de travail de 35 heures par semaines sur une période de référence de 12 mois consécutifs, journée de solidarité incluse et calculée sur la base d'un droit intégral à congés payés.

En période de forte activité, l'horaire hebdomadaire pourra atteindre 60 heures par semaine, avec une durée journalière de travail maximale de 12 heures, dans les conditions fixées par les dispositions particulières relatives au secteur d'activité d'organisation des foires, salons et congrès s'y rapportant.
En période de moyenne activité, l'horaire hebdomadaire pourra être ramené à 35 heures par semaine.
En période de faible activité, l'horaire hebdomadaire pourra être ramené à 0 heure par semaine.
L'horaire hebdomadaire ne pourra excéder 60 heures sur 3 semaines consécutives.

2b. Rapport d'activité et feuille d'heures

Chaque semaine, vous devez compléter le document sur ODOO, notre ERP, en prenant soin d'indiquer les horaires journaliers d'embauche et de débauche, les coupures de la journée (ex : déjeuner) ainsi que le temps passé ventilé par affaire. Les informations nécessaires sont à faire valider à votre hiérarchie. Vous devez préciser la zone d'intervention en cas de travail chez un client. Il vous appartient d'effectuer les cumuls journaliers et hebdomadaires.
Les feuilles d'heures sont à faire valider à votre hiérarchie le dernier jour travaillé de la semaine ou à défaut, en cas d'empêchement, le premier jour de la semaine suivante.
Concernant vos indemnités de trajets elles sont à compléter à ce moment dans l'onglet prévu à cet effet.
La partie inférieure, sous le tableau, est à votre disposition pour toute information que vous souhaitez communiquer à votre hiérarchie.
A chaque fin de mois, avec la fiche de paie, une situation individuelle de votre compteur d'heure , déplacements, HS, congés pris , solde à prendre (date fin de période) vous sera remis contre signature (ou validation en ligne) de la hiérarchie et du salarié.

3. Convention de forfait annuel en jours

Le nombre de jours travaillés est fixé à hauteur de 218 jours par an.
Ce chiffre correspond à une année complète de travail d'un salarié justifiant d'un droit intégral à congés payés. Dans le cas contraire, ce nombre doit être réajusté en conséquence.
La période de référence annuelle de décompte des jours travaillés est fixée du 1er janvier au 31 décembre.

3a. Relevé déclaratif des journées de travail

Compte tenu de la spécificité du dispositif des conventions de forfait en jours, le respect des dispositions contractuelles et légales sera suivi au moyen d'un système déclaratif, chaque salarié en forfait-jours remplissant le document de suivi du forfait mis à sa disposition à cet effet.
A chaque fin de mois, avec la fiche de paie, une situation individuelle de votre forfait indiquant les jours travaillés dont télétravail, congés pris dont RTT, solde à prendre (...) vous seras remis contre signature (ou validation en ligne) de la hiérarchie et du salarié.

CONGÉS ANNUELS

1. Acquisition des Congés Payés

Le droit aux congés payés est de 2,08 jours ouvrés par mois ouvert à partir d'un mois de travail effectif.
La période d'acquisition de congés court du 1er Mai de l'année N-1 au 30 Avril de l'année N.
La période de prise de congés va du 1er Mai de l'année N au 31 Mai de l'année N+1.

2. Fermeture théorique de l'entreprise

L'entreprise est fermée traditionnellement 2 semaines sur la période estivale (début Aout) + 1 semaine entre Noel et jour de l'An.
Les dates et modalités sont portées à la connaissance des salariés en début d'année par note de service.
Pour les 4ème et la 5ème semaines de congés payés, il vous appartient d'établir la demande d'absence sur ODOO et de la faire valider à votre hiérarchie, au minimum 1 mois avant la date de votre départ effectif.

1. Mutuelle

La mutuelle est obligatoire pour tout salarié de l'entreprise en CDI. Pour les CDD de moins de 12 mois, elle est facultative. L'entreprise participe à hauteur de 60% du coût mensuel de la cotisation salariée. Une extension familiale est possible, celle-ci restant à charge du salarié qui en fait la demande. Notre mutuelle est actuellement assurée par FILHET ALLARD.
Les garanties sont les mêmes pour tous les salariés de l'entreprise.

2. Prévoyance

La prévoyance est obligatoire pour tout salarié de l'entreprise en CDI. Pour les CDD de moins de 12 mois, elle est facultative. L'entreprise participe à hauteur de 60% du coût mensuel. Notre mutuelle est actuellement assurée par FILHET ALLARD.
Les garanties sont les mêmes pour tous les salariés de l'entreprise.

3. Intéressement et plan d'Epargne Entreprise

Un contrat d'intéressement est en place dans l'entreprise. Une prime d'intéressement liée aux résultats de l'entreprise et à vos résultats personnels pourra être octroyée pour les résultats de l'année précédente.

3. Les représentants du Personnel

Les représentants du personnel élus au sein du CSE (Comité Social et Économique) sont :

Collège CADRES :
- Jessica MARÉCHAL (Titl.) - 06 03 26 81 91
- Noemi GOASDOUÉ (Supp.) - 06 34 99 00 91

Collège ETAM et Techniciens Salariés :
- Julien FLORENCE (Titl.) - 06 62 92 80 70
– Morgane-Émilie RAULT (Supp.) - 07 77 26 31 59

Référente Harcèlement Sexuel : Noemi GOASDOUÉ

4. Règlement Intérieur

Le règlement intérieur régit les règles internes de l'entreprise. Un exemplaire vous sera remis avec votre contrat de travail. Il est indispensable que vous en preniez connaissance et que vous en compreniez le contenu. Nous restons à votre disposition si des compléments d'informations s'avéraient nécessaires.

ACCIDENT : CONDUITE À TENIR

Le taux d'accident au sein de l'entreprise doit rester le plus faible. Il appartient à chacun de faire preuve de vigilance et de respecter les consignes de sécurité afin de minimiser le risque d'accident. La sécurité est l'affaire de tous. Nous sommes à votre écoute pour sécuriser au maximum nos conditions de travail.

1. Schéma type d'intervention

1. Garder votre calme, c'est primordial !
2. Eviter le sur-accident (balisage, supprimer cause accident etc.)
3. Protéger et rassurer le blessé
4. Prévenir le responsable du site et le(s) sauveteur(s) secouriste(s) du travail (SST)

2. Liste SST BORDEAUX

- Frédéric NEVES - 06 64 02 79 95
- Christophe ROUANET - 06 62 90 80 92
- Virginie LEMAIRE - Ligne directe 317
– Nathalie JOLIT - 06 34 99 00 94

3. En cas de blessures graves

- Samia BEZAÏD - 06 64 02 60 85
- Juan PEREZ DURAN - Ligne directe 310
– Manuel ARRIERO - Ligne directe 336
- Laurent SIMON - 06 62 92 80 84

Prévenir en plus les pompiers en prenant soin de leur communiquer :
- L'adresse précise du lieu de l'accident
- Sa localisation sur le site (si possible, envoyer un émissaire à la porte d'accès pour les accueillir et les guider) - Une description des blessures
- Les circonstances succinctes de l'accident
- L'heure de l'accident
- Un numéro de téléphone portable présent sur place.

Prévenir le plus vite possible la hiérarchie !

1. Gestes et postures

Le mal de dos est devenu « le mal du siècle ». Très souvent, une mauvaise posture pour lever une faible charge peut être à l'origine du mal, de même que lever une charge dont on a mal évalué le poids. Pour économiser votre colonne vertébrale et éviter beaucoup d'accidents, adoptez les positions suivantes :
- Poussez une charge au lieu de la tirer.
- Placez-vous au-dessus de la charge pour lever
- Pliez les jambes et utilisez leur force pour lever
- Maintenez votre colonne droite
- Adaptez votre plan de travail

2. La circulation

Ne passez pas sous une charge en hauteur ou ne restez pas en dessous. Attention au passage des véhicule de manutention et n'obstruez pas les voies de circulation.

3. La qualité

Les défaillances de la qualité de nos intervention et services génèrent de nombreux coûts et des clients mécontents. Le zéro défaut doit rester le maître mot des efforts permanents dont nous devons faire preuve. Notre état d'esprit doit être entièrement tourné vers le client. Notre entreprise sera ce que chaque femme et chaque homme en feront.

4. Dotation outillage

Une dotation outillage sera mise à votre disposition afin de vous permettre d'accomplir votre mission. Nous vous demandons de la conserver en permanence avec vous pendant les horaires de travail et d'en prendre le plus grand soin. Vous en êtes personnellement responsable. Des contrôles seront effectués régulièrement.

5. Dotation vestimentaire et E.P.I

L'entreprise vous équipera en vêtement de travail suivant une dotation définie par la direction en fonction de votre activité. Vous vous engagez à les porter et à les maintenir en parfait état de propreté pendant les heures de travail. Le port des E.P.I est obligatoire (chaussures de sécurité, gants, casques si nécessaires, etc) :

- Les gants : Protègent des coupures, des brûlures thermiques et chimiques
- Les chaussures de sécurité : Protègent des chutes d'objets lourds, des perforations et limitent les risques de glissades
- Le casque : Protège d'un choc et de chute
- Le vêtement de travail adapté est une des premières mesures d'hygiène et de sécurité
- Les lunettes de protection

NB : Toute utilisation du matériel de l'entreprise à des fins personnelles est strictement interdite (engins, outillage, machines, véhicules). Seuls les personnels habilités peuvent utiliser les machines de l'entreprise.

ADRESSES UTILES

CO-NECT BORDEAUX
Zone d'Activités Bois de Lio
33240 Peujard
05 57 94 80 80

MEDECINE DU TRAVAIL (siège Bordeaux)
Cabinet médical de Pugnac
137 Impasse de Grillet
33710 Pugnac
05 24 06 20 00

CO-NECT LYON
14 av. Barthélémy Thimonnier, Lafabrik studio
69300 Caluire-et-cuire
04 78 49 34 21

MEDECINE DU TRAVAIL (siège Lyon)
AGEMETIA
Parc d'Activité de la Saulaie
BP70
23 Avenue des Saules
69922 Oullins cedex

CO-NECT PARIS
2 place de la Porte de Versailles
75015 Paris
01 57 25 11 12

MEDECINE DU TRAVAIL (siège Paris)
ACMS
55 rue Rouget de Lisle
92158 Suresnes Cedex

FILHET ALLARD & CIE
Rue Cervantès Mérignac
33735 Bordeaux Cedex 9
05 56 34 57 21

RÉSEAUX SOCIAUX

@conect.events

CO-NECT

@co_nect.events

CO-NECT - Maître en Evénement

En tant qu'ambassadeur de l'entreprise, vous avez la possibilité de communiquer sur notre savoir-faire.
N'hésitez pas à suivre et à partager ! Site Web : www.co-nect.fr

Rejoignez notre fil What's App #TEAM_CONECT !
Demande à faire auprès de Jessica Maréchal.

Retrouvez toutes les informations concernant l'entreprise sur notre intranet accessible dans ODOO (mobile et desktop)

Bienvenue.
Welcome.

Bonjour.
Hello.